



Procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical
Mercredi 13 janvier 2021
Visio-conférence TEAMS

| | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Date de convocation : 06/01/2021 | Nombre de titulaires en exercice : 11 | Nombre de membres présents : 10 |
| | | Nombre de membres représentés : 0 |

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 13 janvier à neuf heures, le Bureau syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Membres présents : M. Philippe ALPY ; M. Gérard FAIVRE ; M. Jean-Claude GRENIER ; M. Jean-Pierre FRIGO ; M. Aurélien DORNIER ; M. Bernard LAUBIER ; M. Christian VALLET ; M. Olivier BILLOT ; M. Daniel DEFRASNE ; Mme Béatrix LOIZON.

Membre excusé : M. Claude LIETTA.

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

| | |
|--|---|
| 1. Approbation PV du 16 décembre 2020..... | 2 |
| 2. Compte administratif prévisionnel 2020..... | 2 |
| 3. Préparation du PPI : identification des principaux enjeux et arbitrages à prévoir | 4 |
| a. Principaux enjeux, données de départ..... | 4 |
| b. Arbitrages à prévoir - méthodologie..... | 5 |
| 3. Travaux restauration La Morte à la Cluse et Mijoux : arbitrage sur franchissement voie ferrée | 6 |
| 4. Convention avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura pour l'animation du site RAMSAR « tourbières et lacs de la montagne jurassienne » et communication autour de la création du site..... | 7 |
| 5. Ressources humaines : retour des travaux de la commission RH sur le RIFSEEP et le télétravail..... | 8 |

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau, et présente ses meilleurs vœux pour 2021.

1. Approbation PV du 16 décembre 2020

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical 16 décembre dernier.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°187 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif prévisionnel 2020

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances, présente les grands équilibres des comptes administratifs prévisionnels 2020 (selon reprise de l'exécution budgétaire 2020) du budget général et du budget annexe LIFE Tourbières.

Budget Principal : Synthèse budgétaire avec CA 2020 prévisionnel

| Analyse | 2019 | 2020 |
|--|-------------------|--------------------|
| Recettes de fonctionnement courant | 917 692.29 | 1 051 320.32 |
| Dépenses de fonctionnement courant | 968 963.66 | 1 035 407.96 |
| Epargne de gestion | -51 271.37 | 15 912.36 |
| Résultats financiers | -10 890.48 | -17 937.09 |
| Résultats exceptionnels | -1 921.40 | -5 171.65 |
| Epargne brute | -64 083.25 | -7 196.38 |
| Remboursement courant du capital de la dette (hors RA) | 33 809.03 | 448 929.85 |
| Epargne Disponible (Autofinancement net) | -97 892.28 | -456 126.23 |
| | | |
| Dépenses réelles d'investissement | 2 021 014.29 | 1 216 724.95 |
| Recettes réelles d'investissement | 1 198 430.41 | 1 426 752.74 |
| Besoin de financement | 822 583.88 | -210 027.79 |
| | | |
| Emprunts nouveaux | 1 300 000.00 | 0.00 |
| | | |
| Variation du Fond de roulement | 379 523.84 | -246 098.44 |
| | | |
| Résultat reporté de l'exercice N-1 | 548 140.85 | 927 664.69 |
| Résultat de l'exercice N au 31/12 | 927 664.69 | 681 566.25 |
| | | |
| Dette au 31 12 | 1 566 193.75 | 1 122 200.66 |

Monsieur BILLOT indique qu'il reste pour le budget général, un léger déficit en fonctionnement qu'il convient de corriger en 2021.

Pour faire suite au travail d'accostage prévisionnel des comptes, réalisé en décembre il avait été convenu de rembourser 400 k€ de l'emprunt court terme contractualisé en 2019 (1.3 M€ pour mémoire), ce qui a été fait ce qui conduit à un excédent prévisionnel d'investissement 2020 de 600 k€ environ. Pour rappel, un refus a été émis par les banques concernant la ligne de trésorerie, aussi il est souhaité de garder un fond de caisse.

L'excédent encore conséquent en investissement s'explique en partie par le montant important du prêt court terme qu'il reste à rembourser (900 k€) le choix ayant été fait d'étaler le remboursement sur 2020, 2021 et 2022 pour conserver de la trésorerie.

Budget Life : Synthèse budgétaire avec CA 2020 prévisionnel

| Analyse | 2019 | 2020 |
|--|--------------------|-------------------|
| Recettes de fonctionnement courant | 464 735.00 | 545 073.27 |
| Dépenses de fonctionnement courant | 34 288.93 | 206 196.14 |
| Epargne de gestion | 430 446.07 | 338 877.13 |
| Résultats financiers | -651.65 | -582.69 |
| Résultats exceptionnels | -3 281.28 | -13 644.05 |
| Epargne brute | 426 513.14 | 324 650.39 |
| Remboursement courant du capital de la dette (hors RA) | 0.00 | 152 815.00 |
| Epargne Disponible (Autofinancement net) | 426 513.14 | 171 835.39 |
| | | |
| Dépenses réelles d'investissement | 785 997.58 | 277 998.15 |
| Recettes réelles d'investissement | 1 110.22 | 262 132.41 |
| Besoin de financement | 784 887.36 | 15 865.74 |
| | | |
| Emprunts nouveaux | 0.00 | 100 000.00 |
| | | |
| Variation du Fond de roulement | -358 374.22 | 255 969.65 |
| | | |
| Résultat reporté de l'exercice N-1 | 162 496.00 | -195 878.24 |
| Résultat de l'exercice N au 31/12 | -195 878.22 | 60 091.41 |
| | | |
| Dette au 31 12 | 152 815.00 | 100 000.00 |

Monsieur Olivier BILLOT indique que pour le budget annexe LIFE, un emprunt prévisionnel court terme de près de 400 k€ était prévu (en cas de réalisation de l'ensemble des travaux prévus budgétairement) mais du fait du décalage d'un chantier important sur 2021, le montant de l'emprunt a été limité à 100 k€.

Monsieur Cyril THEVENET rappelle qu'un dossier de candidature pour un nouveau LIFE – LIFE Climat – est en cours de préparation, le temps de travail consacré à ce dossier est financé (représentant environ 1 ETP sur la structure sur 6 mois).

Concernant le versement du FCTVA, la préfecture relancée plusieurs fois nous a fait savoir le 18 décembre (soit quasiment 2 ans après notre sollicitation écrite auprès du Préfet) que finalement l'EPAGE ne serait pas éligible au remboursement à N+1. Pour rappel suite au plan Sarkozy de 2008, le Syndicat Mixte de la Loue en bénéficiait, ce qui nous avait conduit à demander le même traitement pour l'EPAGE). La déclaration pour récupération de l'année 2019 ayant été envoyée en juillet 2020.

De ce fait, une grande part des recettes (206 k€ sur les 2 budgets) prévues au titre du FCTVA n'a pas été versé en 2020. Cette information est à prendre en compte pour les constructions budgétaires à venir, d'où l'importance d'avoir gardé un fond de caisse.

Monsieur Jean-Claude GRENIER rappelle la discussion qui avait eu lieu à ce sujet à L'Hôpital du Grosbois avec le Préfet. Ce dernier avait confirmé le remboursement en n+1 du FCTVA.

Monsieur le Président, demande à Cyril THEVENET de rédiger une synthèse de la situation et de demander un rendez-vous avec le Préfet.

Monsieur Jean-Claude GRENIER souhaite que l'EPAGE sollicite les parlementaires du territoire à ce sujet.

3. Préparation du PPI : identification des principaux enjeux et arbitrages à prévoir

a. Principaux enjeux, données de départ

Malgré les ajustements indiqués ci-dessus effectués en fin d'année, les grands équilibres du PPI présentés en décembre dernier restent valables. Le montant maximum d'investissement annuel sur les 4 ans qui viennent est de l'ordre de 900 k€ à 1 M€ (hors éventuel programme LIFE Climat).

Or, au regard de l'ensemble des projets en cours d'étude sur les cours d'eau (+ quelques investissements au titre de Natura 2000), le potentiel de travaux pourrait atteindre théoriquement des montants de l'ordre de 2 à 2.5 M€/an (Hors programme de restauration des zones humides).

Ce potentiel reste néanmoins très théorique car il ne tient pas compte des différents freins qui peuvent subvenir avant la réalisation, et notamment le foncier, ni des capacités d'animation limitées par les moyens humains actuels.

Il convient donc de combiner plusieurs critères pour retenir dans le PPI une liste de projets susceptibles d'être menés de façon réaliste tout en respectant l'enveloppe d'1M€ par an.

La 1^{ère} hypothèse de travail à considérer est la possibilité ou non de pouvoir bénéficier du LIFE Climat.

En effet dans l'hypothèse favorable, de nombreux projets de restauration de tourbières et de cours d'eau associés situés dans le Haut Doubs pourront être intégrés dans ce programme, avec on l'espère un taux de financement élevé (pour mémoire plus de 96 % pour le LIFE actuel).

Ainsi, considérant qu'une partie importante des enjeux majeurs de restauration des milieux aquatiques du Haut Doubs seraient traités dans ce programme LIFE (certains gros projets comme la restauration du Doubs entre Pontarlier et Ville du Pont ne seront toutefois pas intégrés), on pourrait imaginer concentrer une partie importante des capacités d'investissement restantes de l'EPAGE sur le reste du territoire (Loue et affluents notamment).

La 2^{ème} hypothèse de travail concerne la possibilité ou non de lever une capacité financière supplémentaire au travers la taxe GEMAPI, pour financer notamment les dépenses de Prévention des Inondations (et pourquoi pas des dépenses liées à la GEMA).

Au regard des besoins actuels et à venir dans le domaine du PI, le besoin annuel de financement (correspondant aux dépenses car aucune subvention n'est à priori mobilisable) pourrait rapidement atteindre 150 à 200 k€ par an (investissement + fonctionnement)

Sur ce point, un vrai débat doit avoir lieu avec les présidents des Communautés de Communes, dans le but de connaître leur position sur les possibilités offertes par la levée de la taxe GEMAPI.

Monsieur Daniel DEFASNE souligne l'importance de travailler en lien avec les Présidents d'EPCI, sur ce dossier. Monsieur Christian VALLET indique qu'en amont l'EPAGE doit travailler le sujet et effectuer diverses propositions aux Présidents.

Monsieur Cyril THEVENET, tient à rappeler que le Département ne finance pas la Prévention Inondation et qu'il conviendra donc de faire plusieurs simulations pour mesurer les impacts sur les différents membres de l'EPAGE. De plus le fléchage du paiement de la cotisation par la taxe gemapi ou par le Budget Général restera le choix de chaque EPCI, même si une harmonisation à l'échelle de l'EPAGE serait sans doute souhaitable pour plus de lisibilité.

b. Arbitrages à prévoir - méthodologie

Il conviendra dans les semaines à venir de prioriser les projets de restauration de cours d'eau en cours, sachant que plusieurs études se terminent en janvier avec des COPIL de rendu calés ou en cours de calage.

Ainsi, au vu de cela et compte tenu du fort renouvellement d'élus il est proposé d'organiser avec les vice-présidents en charge de la gestion et restauration des milieux aquatiques 2 commissions GEMA d'ici fin février :

- Une 1^{ère} réunion pour présenter les projets en cours et les enjeux associés
- Une 2^{ème} réunion pour identifier des priorités à soumettre au bureau puis au comité syndical

Afin d'éclairer les élus de la commission il serait néanmoins souhaitable que les membres du bureau fixent quelques grandes lignes et/ou critères pour établir les priorités entre les cours d'eau et ensuite plus finement entre tronçons d'un même cours d'eau.

Les critères suivants sont proposés :

| Type de travaux | Critères techniques | Critères sociaux | Critères politiques | Critères financiers |
|---|---|--|-------------------------------------|--|
| Restauration de cours d'eau | Potentiel de gain écologique et vis-à-vis de la ressource en eau (de la simple diversification jusqu'au reméandrement complet) Qualité de l'eau Contraintes techniques particulières (ex : franchissement voie ferrée...) | Niveau d'acceptation locale Contexte foncier favorable ou défavorable | Couverture géographique des projets | Niveau d'aides potentielles Agence de l'eau (programme mesure du SDAGE) Rapport coût/efficacité |
| Restauration continuité écologique (seuils) | Tronçons identifiés ou non en liste 2 Gain écologique attendu Contraintes techniques particulières, impact sur tronçon amont du cours d'eau Travaux à mener conjointement avec restauration de cours d'eau | Niveau d'acceptation locale Contexte foncier | ? | Niveau d'aides potentielles Agence de l'eau (programme mesure du SDAGE) Rapport coût/efficacité |

Monsieur le Président s'interroge concernant les opportunités des plans de relance, Madame Béatrix LOIZON tient à préciser qu'il faut être prudent car, concernant les plans de relance de l'Etat et de la Région notamment, nous avons l'affichage des montants pour le moment mais aucun engagement n'a été pris.

3. Travaux restauration La Morte à la Cluse et Mijoux : arbitrage sur franchissement voie ferrée

Monsieur Jean-Noël RESCH, chargé de mission rivière, explique que la fin du chantier de restauration du ruisseau de La Morte à La Cluse et Mijoux est conditionnée à la faisabilité technico-économique de franchissement de la voie Ferrée Pontarlier- Lausanne.

Après des nombreux échanges avec la SNCF et plusieurs études géotechniques successives, il s'avère que peu d'options techniques sont envisageables pour pouvoir répondre aux exigences de la SNCF en termes de stabilité des terrains, en phase chantier.

En annexe se trouve une note rappelant la problématique, l'historique et la solution technico-économique proposée.

Cette solution consiste à réaliser l'ouvrage de franchissement à la profondeur prévue initialement, afin de permettre de passer un débit minimum optimisé dans le lit reméandré. Cette option nécessite des blindages importants en phase chantier pour limiter la décompaction des terrains (micropieux très resserrés)

La 2^{ème} option présentée en réunion consiste à réaliser le même ouvrage mais à une côte altimétrique plus haute pour s'affranchir des venues d'eau éventuelles. La densité de micropieux peut être allégée. Par contre le débit qui pourra transiter dans l'ouvrage sera beaucoup plus faible avec un gain écologique réduit assez fortement. L'économie est de l'ordre de 10 % ce qui est faible au regard de la perte d'intérêt pour le projet.

Au niveau financier, l'Agence de l'eau dans le cadre du plan de rebond a déjà donné un accord de principe pour prendre en charge 70 % du surcoût (estimé à 250 k€ il y a quelques mois mais revus à la hausse à hauteur de 390 k€). Dans l'hypothèse très favorable ou l'Agence de l'eau accepterait de revoir à la hausse le plafond de dépenses éligibles, le surcoût final pour l'EPAGE serait de 115 k€ (sinon il serait de 215 k€). La Région sera aussi sollicitée au titre de son plan de relance, ce qui pourrait ramener l'autofinancement à 75 k€ mais il est peu probable que notre dossier soit retenu.

Suite à une remarque de Jean Pierre Frigo sur le montant d'aide potentiel de la Région, Jean Noel Resch vérifie les chiffres.

Pour rappel le délai d'instruction du dossier par la SNCF est de 9 mois, celui-ci pourrait être réduit du fait du passage peu fréquent sur cette voie de chemin de fer à 5 mois, en sachant que les travaux devront être finis pour octobre 2021.

Monsieur Jean Claude GRENIER demande quelles sont les autres alternatives, ce à quoi Monsieur Cyril THEVENET répond que la solution serait de ne pas faire les travaux sous l'ouvrage en laissant la situation en l'état, ce qui rendrait l'intérêt des travaux déjà réalisés, assez faible.

Monsieur Jean Claude GRENIER indique que pour lui il n'est pas envisageable d'abandonner ce chantier et qu'il faut terminer ces travaux, même si pour cela il faut décaler d'autres projets y compris sur la loue.

Monsieur le Président confirme que les travaux doivent être finalisés. Il sera important de l'expliquer dans le futur PPI en cours de construction.

Monsieur le Président souligne l'importance de solliciter la Région, cependant il faut rester prudent, les règles du plan de relance ne sont pas encore très précises.

Monsieur Jean-Noël RESCH indique que dans le cadre de l'étude pour la Morte Amont, trois franchissements sous la voie, seraient à effectuer dans le cadre des travaux, il faudra donc être très prudent. La planification des travaux ne pourra être faite sans études géotechniques et échanges préalables avec la SNCF.

4. Convention avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura pour l'animation du site RAMSAR « tourbières et lacs de la montagne jurassienne » et communication autour de la création du site.

Monsieur Le Président indique qu'en lien avec la création du site RAMSAR Tourbières et lacs de la montagne jurassienne (extension du site RAMAR du bassin du Drugeon) qui sera officialisée en février à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, une convention de partenariat doit être prise avec le PNR du Haut Jura qui co-animera ce site avec l'EPAGE ce site.

Il s'agit principalement de se coordonner sur le pilotage (comité commun aux deux structures) sur le plan d'action et sur le volet communication sachant qu'à ce stade il n'y a pas de financements dédiés particuliers et qu'il est prévu de s'appuyer sur les outils existants (Natura 2000, Réserves, ENS).

En termes de communication, il est prévu de relayer l'information de la création du site au niveau de la presse locale et nationale + site internet, newsletter des maires etc...

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide le projet de convention avec le PNR du Haut Jura pour l'animation du site Ramsar « Tourbières et lacs de la montagne jurassienne » et autorise le Président à signer celle-ci.

Madame Béatrix LOIZON indique qu'un travail est déjà en cours avec Geneviève MAGNON, au niveau communication : une vidéo est en cours de réalisation, un dossier de presse et une information auprès des nouvelles communes sont en train d'être rédigés.

5. Ressources humaines : retour des travaux de la commission RH sur le RIFSEEP et le télétravail.

Monsieur Christian VALLET, Vice-Président en charge des Ressources humaines indique que la commission RH s'est réunie à trois reprises depuis novembre dernier, la dernière s'étant déroulée le 11 janvier 2021, aussi des nouveaux éléments ont été validés pour la mise en place du RIFSEEP et du télétravail.

Pour le télétravail, il a été proposé de démarrer une phase de test de 6 mois à la fin de la crise sanitaire, en laissant la possibilité aux agents d'effectuer un jour de télétravail par semaine. Une évaluation sera effectuée à la fin de cette période, dans le but d'améliorer ou de rectifier ce système.

Au sujet du RIFSEEP, Monsieur VALLET informe que pour la part IFCE du RIFSEEP, les groupes de fonctions ont été réfléchis, notamment par un travail de cotation des postes effectué par les agents, puis revu par la direction et la commission RH. Ainsi il en ressort 9 groupes de fonction selon les cadres d'emploi.

Les agents seront informés très prochainement de ceux-ci, cependant une proposition d'avenant doit être réalisé pour deux contractuels, leur permettant de bénéficier ainsi du RIFSEEP.

Concernant la part du Complément indemnitaire annuel (CIA), pour permettre l'attribution de celui-ci, cinq critères ont été retenus et sont proposés par la commission :

- Réalisation des objectifs fixés en début d'année
- Capacité à entretenir et faire évoluer ses compétences notamment dans le cadre de formations
- Initiative, esprit d'équipe, volontariat
- Relation avec les élus, la direction, capacité à porter à l'extérieur l'image et la politique de la structure
- Absences injustifiées

La Commission RH propose le calendrier suivant :

- Sollicitation du CT le 02/03/2021
- Rencontre avec les agents courant mars

- Validation du RIFSEEP lors du CS du vote du Budget.

Monsieur Jean Claude GRENIER remercie les membres de la Commission pour ce travail cependant il a une remarque concernant l'absence injustifiée, qui est difficile à qualifier et cela risque d'appeler à discussion lors des entretiens d'évaluation, il propose plutôt de partir du fait que si l'agent a un arrêt de travail alors le montant correspondant de la prime ne lui soit pas attribué.

Monsieur VALLET indique que pour la commission les absences injustifiées concerneraient uniquement les absences sans arrêt de travail.

Pour la commission, l'agent ne choisit pas d'être en arrêt.

Monsieur THEVENET Cyril précise que les agents de l'EPAGE ne sont pas coutumiers des arrêts maladies, voir pour certains, travaillent pendant leurs arrêts.

Monsieur le Président rappelle que le CIA est un bonus qui est là pour reconnaître un investissement particulier. Il propose donc plutôt de positiver la chose en valorisant le présentisme et demande à la commission de trouver une formulation adéquate.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY





Adresse postale : 3 Rue de la Gare – 25560 FRASNE
Tél. : 03 81 39 92 19 (antenne Frasne, Haut Doubs) /
03 81 52 38 33 (antenne Frasne)

Demande de financement complémentaire

Programme d'aménagement du ruisseau de la Morte

CONTACT

Jean-Noël Resch - EPAGE HDHL

Tel : 03 81 39 85 26 / 06 83 29 00 53

Courriel : jn.resch@eaudoubsloue.fr

TABLE DES MATIERES

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Contexte | 12 |
| 2. Détail de l'opération..... | 13 |
| 3. Plan de financement | 16 |
| 3.1. Dépenses prévisionnelles..... | 16 |
| 3.1.1- Fonctionnement..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1.2- Investissement | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.2. Recettes prévisionnelles..... | 16 |

1. Contexte

L'EPAGE Haut-Doubs, exerce les missions relatives à la compétence GEMAPI sur son territoire. Dans ce cadre, il a engagé un programme de restauration du ruisseau de la Morte sur la commune de la Cluse et Mijoux (Doubs – 25). Ces travaux consistent à restaurer le fonctionnement hydromorphologique du ruisseau fortement modifié depuis de nombreuses années, tout en garantissant, voir améliorant la sécurité vis-à-vis du risque d'inondation pour les zones urbaines.

A ce titre, le projet a été candidat et a l'honneur d'avoir été retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau « Conjuguer renaturation des rivières et luttés contre les inondations à l'heure de la GEMAPI ». Une convention (N° 2018 1751) lie l'EPAGE et l'Agence de l'eau et les travaux ont été engagés dès octobre 2018.

Ainsi, 889 m mètres de cours d'eau ont été reméandré à l'amont de la commune et 411 m ont déjà été restaurés sur la partie aval du projet.



Figure 1 Méandres créés sur le secteur 1 dès novembre 2018

Le projet prévoit également la remise en eau d'anciens méandres abandonnés vers 1950, en direction du village. Ceux-ci, très visible, ont déjà été repris dans le cadre du projet, mais n'ont pas encore été remis en eau. La remise en eau nécessite la mise en place d'un ouvrage de franchissement de la voie ferrée. Un ancien ouvrage existe, mais a été abandonné dès les années 50. Le projet prévoit donc la mise en place d'un nouveau passage, d'un gabarit suffisant pour permettre le passage d'un débit suffisamment important.



Figure 2 Photo non datée côté droit dans le sens de la ligne (Frasne - Verrières de Joux)

A l'issu de multiples allers et retours avec la SNCF ¹²³, celle-ci a exigé la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire. Compte-tenu du refus dans un premier temps du gestionnaire de réseau d'autoriser des affouillements à la pelle mécanique, ces compléments ont été réalisés en deux fois⁴⁵. En s'appuyant sur les résultats de cette étude, il est exigé la mise en place d'une technologie particulière lors des travaux, garantissant l'immobilisme total de l'ouvrage SNCF le temps de la construction du franchissement.

Cet impératif technique n'avait pas été évoqué lors des entrevues et des échanges préalables avec la SNCF. Une solution alternative ne nécessitant pas d'investissement lourd a été également envisagé. Mais les débits admissibles par cette solution dans le nouveau méandre sont relativement infimes et rabaissent sérieusement l'ambition hydro biologique du projet.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue, soucieux d'efficacité biologique des travaux mis en œuvre envisage donc de retenir la solution technique demandée par la SNCF. Cette technique engendre un surcoût en phase travaux, mais nécessite également du temps de maîtrise d'œuvre complémentaire et du temps d'ingénierie. Ces missions sont décrites dans ce rapport de demande de financement complémentaire.

2. Détail de l'opération

Le franchissement est prévu d'être installé sous un pont SNCF sur la commune de la Cluse et Mijoux, en direction du pont de Montpetot. Le pont SNCF est référencé ouvrage PK458+602. L'eau devra donc circuler au sein d'un ouvrage cadre enterré (1,9 x 1,9 m), sur une longueur de 36 m.

Des puits de lumière sont également prévus ainsi que des barrettes de fond permettant le maintien d'un matelas sédimentaire en fond afin de garantir le franchissement piscicole.

¹ SNCF Réseau, avril 2016. Avis sur travaux tiers – programme de restauration de la Morte. Note. 11p.

² SNCF Réseau juin 2016. Avis sur travaux tiers – programme de restauration de la Morte. Compléments. 6p

³ IRH février 2017. Programme d'aménagement du ruisseau de la Morte. Compléments hydrauliques. SMMHD. 4 p

⁴ Hydrogéotechnique Est, juillet 2018. Construction d'un ouvrage pour le reméandrement du ruisseau de la Morte. La Cluse et Mijoux (Doubs) Rapport d'étude géotechnique (mission G2AVP). 38 p dont annexes.

⁵ Antéa, septembre 2019. La Cluse et Mijoux (Doubs, Travaux de réactivation des anciens méandres de la Morte – secteur 4. Diagnostic de fondation d'un ouvrage SNCF. SMMAH. 18 p dont annexes.



Figure 3 Site d'implantation de l'ouvrage



Figure 4 Pont SNCF sous lequel sera installé le franchissement

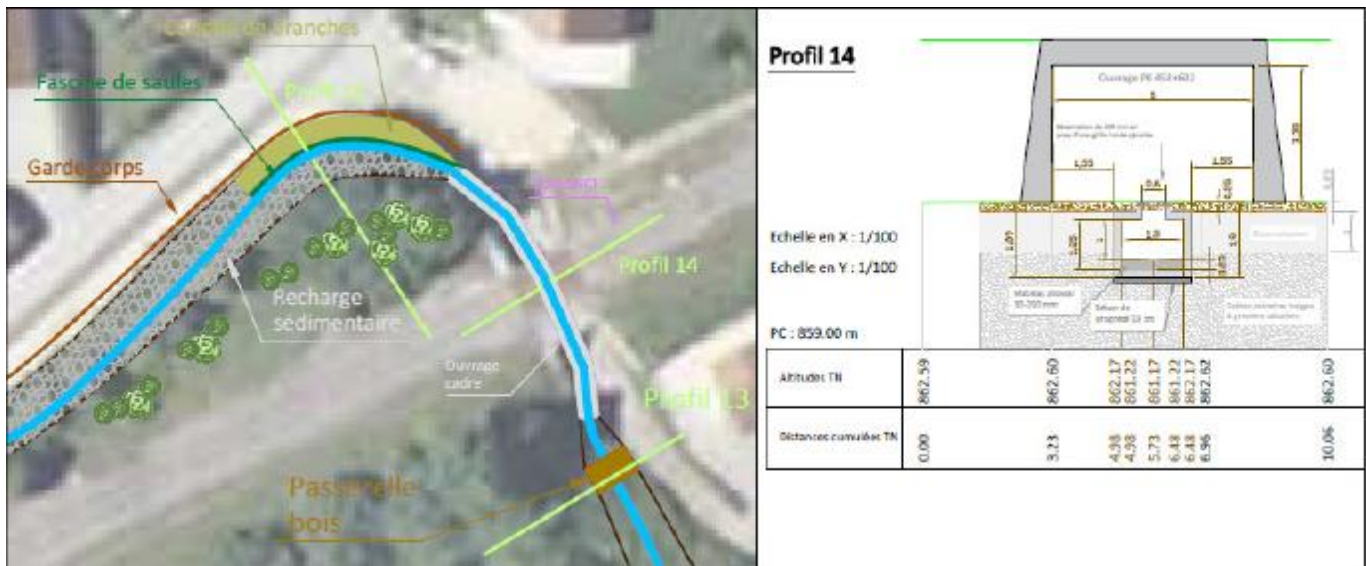


Figure 5 Principe général des travaux prévus, hors pose des micropieux

La mise en place du franchissement de la Morte permettra la mise en eau de 2082 m d'ancien méandre et le comblement partiel de 1380 m de tracé rectiligne drainant la tourbière de La Cluse et Mijoux.

Les dernières modélisations hydrauliques ont incité l'EPAGE à s'orienter sur l'opération la plus ambitieuse, mais qui nécessite la mise en place de micropieux et donc le surcoût important vis-à-vis de la solution initialement proposée et soumis lors de l'appel à projet.

L'opération consiste donc à mettre en place un ouvrage cadre enterré définitif, tel que prévu dans le premier projet, mais encadré par un blindage des tranchés lors de l'installation, dimensionnés pour reprendre les efforts horizontaux apportés par la culée et le remblai SNCF. Ce blindage sera de type « micropieux sécants ». (Antéa, 2019).

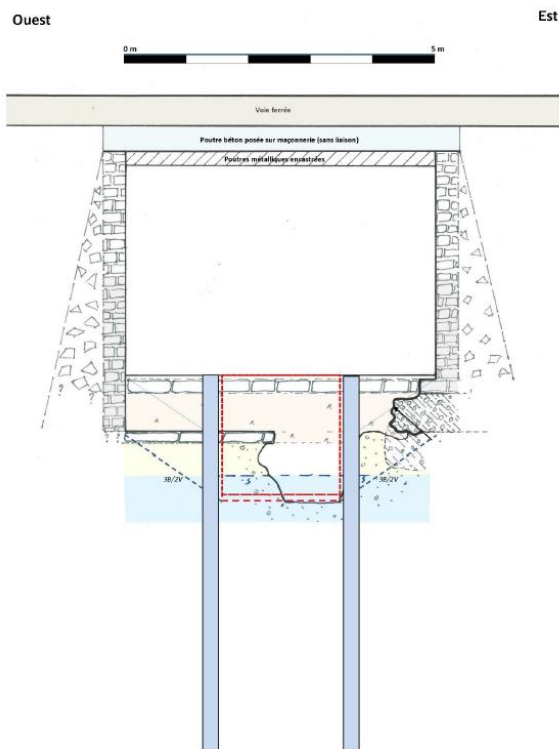


Figure 6 Exemple de blindage autostable avec micropieux fichés sur 2 fois la hauteur de fouille (Antéa, 2019)

3. Echancier

Le délai maximal annoncé pour obtenir l'accord de la SNCF est de 4/5 mois à réception du dossier technique complet (qui pourrait être déposé fin janvier si l'EPAGE donne rapidement sa décision).

Les travaux pourraient donc être commencés cet été et s'achever en octobre 2021.

4. Plan de financement

1.1 Dépenses prévisionnelles

| Type | Sous-type | Détail | Somme de Montant |
|--|---|--|------------------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | G2 DCE/ACT | Pièce technique pour consultation | 2 624 € |
| | G2 PRO | Etude projet | 9 430 € |
| | G4 | Suivi d'exécution | 5 695 € |
| Travaux | Mise en place de l'ouvrage – travaux complémentaires | (or mise en place de l'ouvrage prévu dans le marché initial) | 371 243 € |
| Divers et imprévus | Investissement | (vide) | 1 008 € |
| Total général | | | 390 000 € |

1.2 Recettes prévisionnelles

| | | |
|--|----------------------------------|------------------|
| Dépenses | | |
| Fonctionnement | | 4 550 € |
| Investissement (TTC) | | 390 000 € |
| Total | | 394 550 € |
| Recettes | | |
| Agence de l'eau | 70 % | 276 185 € |
| Région (sollicitation plan de relance) | 10 % (investissement uniquement) | 39 000 € |
| Autofinancement (SMHDHL) | 30 % | 74 815 € |
| Total | | 394 550 € |